

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



Rhône

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 JUIN 2020**

Nbre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18

Convocation du 9 juin 2020.

L'an deux mil vingt, le 15 juin à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Caroline BENOIT-GONIN, Véronique BOUCHARD, Karine BOUCHET, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT, Florence RIUS,  
Messieurs Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Olivier CHAMBE, Guy COLENT, Philippe DRAIS, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Vincent LABOURIER, Jean-Marie LEYGONIE, Paul ROSSI.

Absents excusés :

Absente : Sylvie DESBOURDELLE

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil ; M.Guy COLENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**2020-31/ DÉLIBÉRATION RELATIVE AUX AMENDES DE POLICE 2019  
RÉPARTITION 2020**

**Rapporteur : MME BENOIT-GONIN**

Le Département du Rhône propose aux communes de déposer des dossiers de demande de subvention dans le cadre des amendes de police 2019 répartition 2020.

Les types d'opérations éligibles à ce financement sont définis par L'article R 2334-12 du Code Général des Collectivités Territoriales tels que :

- les opérations liés aux transports en commun,
- les opérations de sécurité routière

Dans le cadre de ces amendes de police, il est proposé au conseil municipal de déposer un dossier de sécurisation d'un ouvrage d'art Montée du Chêne afin d'éviter un dangereux affaissement de chaussée.

Ces travaux permettant la reprise complète d'un mur de soutènement de la chaussée s'élèvent à 15856,80 euros

**Décision : Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité :**

➤ d'autoriser monsieur le maire à déposer une demande de subvention dans le cadre des amendes de police 2019 répartition 2020 et à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme

Le maire

  
Diogène BATAÏA

